

## Scrutin bruxellois

# Au-delà du « vote communautaire »

> Inès KALAÏ (\*)

Note préalable : cet article se limite à étudier la question des votes de préférence au MR et au PS, car ce sont les deux principales forces politiques francophones en Région Bruxelles-Capitale qui se sont trouvées au cœur des débats politiques et médiatiques au lendemain des élections de juin 2024. Il n'aborde délibérément pas les autres formations partisanes.

1. Terme « fourre-tout » utilisé pour critiquer des phénomènes en réalité très différents. Voir : J. LACROIX, « Communautarisme et pluralisme dans le débat français. Essai d'élucidation », *Éthique publique, Revue internationale d'éthique sociale et gouvernementale*, Vol. 9, n° 1, 2007.

2. D. JACOBS, C. KELBEL, et J.-B. PILET, « Les préférences politiques des électeurs issus de l'immigration lors des élections communales d'octobre 2012 à Bruxelles », dans J.-B. PILET, R. DASSONNEVILLE, M. HOOGHE et S. MARIEN, *L'électeur local. Le comportement électoral au scrutin communal d'octobre 2012 à Bruxelles*, Éditions de l'Université Libre de Bruxelles, 2012, p. 145.

3. A. REA, D. JACOBS, C. TENEY et P. DELWIT, « Les comportements électoraux des minorités ethniques à Bruxelles », *Revue française de science politique*, Vol. 60 n° 4, 2010, p. 692.

4. C. SÄGESSER, « Le vote en faveur des partis néerlandophones à Bruxelles », *Les @analyses du CRISP en ligne* n°24, 2019.

5. J.-P. NASSAUX, « La formation des coalitions dans les communes bruxelloises », *Courrier hebdomadaire*, n° 25, 2002, pp. 5-39.

6. Proposition d'ordonnance spéciale modifiant la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises et visant à renforcer le principe d'égalité entre les électeurs.

Revenant à chaque scrutin électoral en Région Bruxelles-Capitale, l'épouvantail du « vote communautaire », parfois également désigné en tant que « vote ethnique » ou par la pratique plus spécifique du « stemblok », est agité par les politiques, journalistes et analystes électoraux. Pourtant, des réalités nettement plus complexes apparaissent derrière les noms de famille des candidat-es concerné-es.

Les résultats du scrutin de juin 2024 n'ont pas fait exception à la règle et semblent, de prime abord, démontrer, sur la base des scores de préférence obtenus par les candidat-es, une polarisation assez nette du vote bruxellois en fonction d'une appartenance identitaire ethnique supposée. Dit autrement et trivialement : les électeur-rices « belgo-belges » voteraient MR tandis que les électeur-rices d'origine étrangère, particulièrement celles et ceux de culture musulmane, voteraient PS. Sur la base des données issues d'une thèse de doctorat en cours de rédaction, portant sur les pratiques de campagne de candidat-es bruxellois-es aux scrutins locaux en 2018 et 2019, j'avance que cette lecture omet une série de réalités nettement plus complexes cachées derrière les noms de famille des candidat-es concerné-es. Tandis que les débats autour du « communautarisme »<sup>1</sup> pullulent un peu partout dans l'espace médiatique, il semble utile d'apporter quelques éléments supplémentaires de compréhension à ce phénomène afin de le traiter avec nuances et complexité. Qu'est-ce que ce « vote communautaire » et pourquoi prend-il tellement de place dans les débats en Région Bruxelles-Capitale ?

Le vote dit « ethnique » est défini dans la littérature scientifique comme « un vote pour un candidat de la même origine ethnique »<sup>2</sup>. Dans cette logique, il peut également concerner les électeur-rices du groupe ethnique majoritaire en Belgique qui choisiraient de voter pour des candidat-es « belgo-belges ». À Bruxelles par ailleurs, cette catégorie de l'ethnicité pourrait « s'appliquer aux deux composantes majoritaires, les néerlandophones et les francophones »<sup>3</sup>. Le vote dit « communautaire » s'il inclut la dimension ethnique, la dépasse toutefois. Lorsqu'on parle de « communauté », il peut s'agir de tout groupe partageant des identités, des valeurs ou des préoccupations communes. Enfin, la pratique du « stemblok » consiste à voter « en bloc » pour un groupe particulier de candidat-es au sein d'une même liste. Elle a été initialement utilisée par les électeur-rices néerlandophones

pour l'élection du Parlement bruxellois avant que le nombre d'élu-es néerlandophones ne soit définitivement fixé<sup>4</sup>. Cette pratique a également été observée au niveau communal, à Uccle, lors d'un conflit interne opposant différents groupes d'une liste PRL (ex-MR)<sup>5</sup>. Aujourd'hui, ces différents vocables sont pourtant essentiellement utilisés pour décrire les comportements électoraux des électeur-rices issues de minorités ethniques dont la présence sur le territoire bruxellois est assez importante pour avoir un effet sur la composition de l'Assemblée parlementaire.

## Un phénomène bruxellois

L'enquête ethnographique sur les pratiques de campagne de candidat-es aux scrutins communaux et régionaux bruxellois de 2018 et 2019, réalisée dans le cadre de ma recherche doctorale m'a amenée à m'intéresser à la question du vote communautaire déjà largement discutée par les acteurs politiques-candidat-es et collaborateur-rices d'âge, de genre et d'origine diverses—que je suivais dans leur quotidien de campagne. À la suite de ces élections, cette question a continué son chemin dans les médias puis au sein même de l'enceinte parlementaire bruxelloise puisqu'une proposition d'ordonnance a été déposée par plusieurs député-es pour revoir les modalités du vote de préférence et ainsi contrer la pratique du « stemblok » qui contreviendrait, selon les signataires, à une représentation équilibrée des différentes composantes de la société<sup>6</sup>.

Si ce débat est tellement prégnant à Bruxelles, c'est parce qu'il s'agit d'un phénomène typiquement bruxellois pour deux raisons principales, l'une institutionnelle et l'autre socio-démographique. Pour des raisons institutionnelles tout d'abord : la Région Bruxelles-Capitale est un territoire où les modalités du vote aux niveaux locaux sont davantage ouvertes qu'ailleurs<sup>7</sup>. L'existence d'une circonscription électorale unique pour les élections régionales bruxelloises « renforce l'impact des suffrages exprimés par l'électeur »<sup>8</sup> et, de cette façon,

les chances des candidats d'être élus sur base de leurs voix de préférence uniquement, sans avoir recours à la dévolution des votes de case de tête. En comparaison, pour l'élection des Parlements régionaux, tant en Wallonie qu'en Flandre, la division du territoire en plusieurs circonscriptions favorise *de facto* l'élection des candidat-es les mieux placés sur la liste parce que ceux-ci peuvent bénéficier de l'effet dévolutif de la case de tête, également appelé « pot commun ».

Pour des raisons socio-démographiques ensuite : la Région Bruxelles-Capitale est une ville-région extrêmement polarisée des points de vue socio-économique et culturel<sup>9</sup>. Les populations les plus pauvres qui sont également celles issues de l'immigration extra-européenne se situent dans les quartiers les plus densément peuplés de la Région tandis que les populations les plus aisées, non migrantes ou issues d'une migration de ressortissant-es de l'Union européenne, du Canada, des USA, du Japon ou encore d'Israël, sont quant à elles concentrées dans le sud-est du territoire. Les inégalités socio-économiques se superposent donc assez clairement aux appartenances identitaires des Bruxellois-es. Ainsi, depuis toujours, le nord-ouest vote plutôt à gauche tandis que le sud-est vote plutôt à droite, avec une démarcation assez nette autour du Canal. Cette polarisation se remarque toujours aujourd'hui<sup>10</sup>.

Des études<sup>11</sup> ont par ailleurs montré qu'une grande partie des électeurs en Belgique, choisissent la modalité du vote de préférence plutôt que celui de la case de tête. Parmi les motivations du vote de préférence, on retrouve ainsi la compétence perçue, les traits de caractère et l'apparence, la proximité géographique et enfin l'appartenance à un groupe social. Ce dernier critère peut porter sur l'appartenance à un groupe professionnel, l'identité de genre, le niveau d'études, ou encore l'appartenance ethnoculturelle. Dit simplement, les électeur-rices tendent à voter pour des personnes qui leur ressemblent, qui partagent les mêmes valeurs, les mêmes codes, les mêmes marqueurs identitaires qu'ils soient culturels, religieux, ou encore professionnels. Ajoutons que la façon dont les bulletins de vote se présentent en Belgique ne donne des indices sur l'appartenance sociale d'une personne qu'à travers son nom de famille et son prénom, ce que la littérature nomme le critère « onomastique »<sup>12</sup>. Une fois devant son bulletin de vote, sans lien personnel avec les candidat-es, l'électeur-riche ne peut ainsi identifier une personne qu'au travers de son genre (féminin et masculin uniquement, les personnes transgenres et non-binaires étant invisibilisées), son appartenance ethnique supposée, sa filiation, ou encore une notoriété médiatique préétablie. Il est donc compréhensible qu'en décortiquant les résultats électoraux des partis francophones en Région Bruxelles-Capitale et les scores de préférence obtenus en nombre important par une série de candidat-es,

cette même identification identitaire soit réalisée. Chez le MR, la plupart des candidat-es issus de la diversité ont nettement fait moins de voix que leurs colistier-ères tandis que chez le PS, l'appartenance à une minorité ethnique semble être un avantage certain pour les candidat-es concernés. Pourtant, comme je l'ai déjà mentionné, cette lecture omet des réalités importantes qui se jouent derrière les noms de ces personnes.

## Les votes MR et PS

Le MR bruxellois a communiqué intensément en campagne sur sa volonté de proposer une liste mettant en avant la diversité culturelle de la population bruxelloise. Une série de candidat-es récemment entrés en politique ou avec une expérience limitée a donc été placée en position visible sur la liste bruxelloise. Contrairement à leurs colistier-ères, ces candidat-es n'occupaient pas encore de postes politiques visibles tels que député-es, échevin-es, bourgmestres. Or, comme déjà mentionné, la « compétence » perçue d'un-e candidat-e est l'un des facteurs qui jouent sur la motivation des électeur-rices à accorder leur vote de préférence. Par ailleurs, des candidat-es déjà inscrits dans le jeu politique disposent du temps et des ressources nécessaires pour préparer leur campagne sur le long court. Il est donc compréhensible que les nouvelles recrues du MR, qui se trouvent être des candidat-es issus de la diversité, n'aient pas obtenu des scores aussi importants que leurs colistier-ères déjà outillés politiquement. Par ailleurs, si l'on s'attarde sur les candidat-es élus sur base des votes de préférence uniquement, on constate qu'il s'agit de bourgmestres, de candidat-es démontrant une filiation en politique et/ou issus de la noblesse. Cela suggère que le vote qui s'est exprimé pour le MR n'est pas uniquement un vote « belgo-belge », mais plutôt un vote d'une élite économique et culturelle. Enfin, qu'un candidat nouvellement MR comme Youssef Handichi (ex-PTB) ait obtenu particulièrement peu de votes de préférence, en comparaison aux scores qu'il réalisait dans son ancienne formation, suggère que ses ex-électeur-rices ont choisi de rester fidèles à leur parti et que ses nouveaux potentiels électeur-rices n'ont pas été assez convaincus par le facteur « compétence » de ce transfuge issu de l'extrême gauche pour défendre leurs valeurs libérales.

Pour le PS bruxellois, la problématique se pose en miroir puisqu'on constate ici que ce sont les élu-es issus de la diversité qui « font leur siège » seuls. À nouveau, il est nécessaire de regarder les profils derrière les noms de famille. Plusieurs de ces candidat-es sont élus au niveau communal et/ou régional parfois depuis près de 20 ans. Au-delà de leur appartenance ethnique supposée, il semble logique que ces candidat-es aient acquis un capital politique et électoral au long de leurs nombreuses années de mandat. Les candidat-es issus de la

7. A.-E. BOURGAUX, T. GAUDIN, J.-B. PILET, « La case de tête et son effet dévolutif », *Les systèmes électoraux de la Belgique*, sous la dir. M. REUCHAMPS, F. BOUHON, Bruylant, 2018, p. 479.

8. B. BIARD, P. BLAISE, J. FANIEL, C. ISTASSE, V. LEFEBVE, C. SÄGESSER, « La préparation des élections régionales et communautaires du 26 mai 2019 », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, Vol. 2408-2409, n° 3, 2019, p. 12.

9. E. CORIJN, E. VLOEBERGHES, Bruxelles! Vol. 1, Asp/Vubpress/Upa, 2009.

10. C. VANDERMOTTEN, « Résidence des élus et structures socio-électorales en Région de Bruxelles-Capitale », *Brussels Studies, Collection générale* (163).

11. A. ANDRE, B. WAUTERS, et J.-B. PILET, « Usages et motivations du vote de préférence aux élections régionales de 2009 », *Les voix du peuple : le comportement électoral au scrutin du 10 juin 2009*, Editions de l'Université Libre de Bruxelles, 2021, pp. 135-158.

12. K. CELIS, F. EELBODE, B. WAUTERS, « Visible ethnic minorities in local political parties: A case study of two Belgian cities (Antwerp and Ghent) », *Politics*, 2013, Vol. 33, n° 3, pp. 160-171.

communauté turque sont souvent cités comme exemples pour leurs scores électoraux élevés et proportionnellement similaires. Il est vrai que la communauté turque de Bruxelles se démarque par une appartenance identitaire forte qui impacte davantage les comportements de vote des électeur·rices<sup>13</sup>. Cependant, l'éviction en 2020 d'une figure importante comme le bourgmestre de Saint-Josse Emir Kir du PS, et le ralliement de deux de ses proches au MR, laissait présager une perte d'influence des socialistes auprès de la communauté turque à l'échelle de la Région. Si le PS a bien subi une perte significative à Saint-Josse, il y reste néanmoins toujours la première formation partisane. Il est ensuite suivi du PTB puis du MR, dont la hausse des résultats respectifs semble similaire à ce qui est observé dans les autres communes. Par ailleurs, si l'on se penche sur les scores de préférence à l'échelle de la Région, les candidat·es MR proches d'Emir Kir ne se démarquent pas par rapport à leurs colistier·es tandis que les candidat·es d'origine turque au PS obtiennent un score plus notable. Croiser l'analyse des mouvements généraux de votes avec les scores de préférence obtenus par les candidat·es dans les différentes formations partisans nous force à comprendre que ces mouvements sont plus multifactoriels qu'il n'y paraît. Lors du scrutin 2024 à l'échelle de la Région, il semble probable que, malgré des particularismes locaux, la communauté turque ait d'abord voté pour des partis qui répondaient à ses préoccupations, puis, au sein de ces partis, ait choisi des candidat·es qui lui ressemblaient. Rappelons que la communauté turque de Bruxelles est principalement localisée dans les communes du croissant pauvre de la ville.

## L'importance des réseaux et des ancrages locaux

Tout ceci fait écho à ce que j'ai moi-même pu constater durant mon travail sur le terrain ethnographique en 2018-2019. Tous·tes les candidat·es peu importe leur origine font campagne auprès d'un ou de plusieurs réseaux de sociabilité (clubs sportifs, écoles, universités, etc.) incluant également des réseaux liés à une appartenance culturelle. Par ailleurs, les candidat·es qui peuvent se targuer d'avoir réalisé des scores électoraux importants démontraient un véritable ancrage local (des «kets» du quartier), bénéficiaient du soutien d'un réseau familial et amical solide, ou encore avaient développé une importante audience médiatique tant dans les médias traditionnels qu'en ligne. Sans nier en aucun cas que des dynamiques d'appartenance identitaires jouent un rôle dans les comportements de vote des électeur·rices, il est indispensable de prendre en compte les éléments qui dépassent cette lecture communautaire. Les résultats du scrutin de juin 2024 suggèrent que les électeur·rices choisissent d'abord et avant tout un parti qui défend leurs intérêts. Or, à ce niveau en juin 2024 en Région Bruxelles-Capitale, c'est en-

core le facteur socio-économique qui semble primer sur l'identitaire. Ensuite, que le clivage socio-économique calque les appartenances culturelles des Bruxellois·es n'est que le reflet de la réalité socio-démographique d'une Région profondément polarisée.

Tout ceci étant dit et précisé, cela ne signifie pas que les sujets exacerbant les sentiments d'appartenance identitaire des Bruxellois·es ne se sont pas trouvés au centre de la campagne récente. Lors de mon travail de terrain en 2018-2019, les questions liées aux libertés de culte étaient déjà au cœur des discussions entre candidat·es et avec les électeur·rices. Ces enjeux hautement abrasifs ont été largement médiatisés durant cette législature et ont révélé l'incapacité flagrante des partis politiques à les traiter avec respect et complexité, en ouvrant le dialogue mutuel. En caricaturant les positions des un·es et des autres, les responsables politiques portent une part de responsabilité dans la polarisation de l'échiquier politique observé aujourd'hui. Il n'est donc pas étonnant que ces sujets brandis durant plus de cinq ans et occultant d'autres thématiques importantes pour les Bruxellois·es, aient joué un rôle dans les campagnes des candidat·es et influencé les intentions de vote des électeur·rices.

Pour conclure, ces débats autour du vote communautaire posent plus largement la question de la représentativité des assemblées. Une assemblée parlementaire doit-elle être à l'image de la population? Cette question peut être débattue<sup>14</sup>. Cependant, si l'on considère en partie que oui, plutôt que de scruter la répartition des voix à l'intérieur des partis, il faut regarder la composition du Parlement bruxellois dans son ensemble. Au sein d'un Parlement, c'est plutôt un bon signe que l'on retrouve des élu·es représentant différents segments de la population bruxelloise, qu'il s'agisse de personnes issues de la noblesse ou de minorités ethniques. Finalement, le système de scrutin de listes semi-ouvertes, qui permet donc de voter de façon préférentielle pour des candidat·es, bien que probablement imparfait, semble équilibrer deux tendances antagonistes en Belgique : d'une part, la participatie, où des partis forts décident de l'ordre des candidat·es, favorisant la reproduction des élites politiques, et d'autre part, le vote de préférence, qui met l'accent sur des personnalités individuelles et favorise l'identification des candidat·es selon des critères d'appartenance visible, notamment à Bruxelles. Plutôt que d'axer les discussions sur l'existence ou non d'un vote communautaire et de ses conséquences éventuelles, les responsables politiques auraient tout intérêt, à droite comme à gauche de l'échiquier politique, à proposer des projets de société qui dépassent cette lecture binaire et identitaire du monde. #

\* Doctorante en co-tutelle en sciences de l'information et de la communication (UCLouvain) et en sciences politiques (Science Po Aix-en-Provence)

13. D. JACOBS, C. KELBEL, et J.-B. PILET, « Les préférences politiques des électeurs issus de l'immigration lors des élections communales d'octobre 2012 à Bruxelles », dans J.-B. PILET, R. DASSONNEVILLE, M. HOOGHE et S. MARIEN, *L'Électeur local. Le comportement électoral au scrutin communal d'octobre 2012 à Bruxelles*, Éditions de l'Université Libre de Bruxelles, 2012, pp. 127-147.

14. Voir notamment H.F. PITKIN, *The concept of representation*, University of California press, 1972 ; J. MANSBRIDGE, « Should Blacks represent Blacks and women represent women? A contingent "yes" », *The Journal of Politics*, Vol 61, n°3, 1999, pp. 628-657.